
Note sur

(In) Effective tax enforcement and demande for cash

Arturo Antón, Fausto Hernández-Trillo & Daniel Ventosa-Santaulària
México, ITESM - CIDE, 2020

L'article d'Anton et *al.* s'attache à examiner les incidences de mesures incitatives au respect de la légalité en matière de demande de monnaie. A l'aide d'un modèle à correction d'erreur (VEC), il pointe l'impact ambigu de la réforme appliquée au Mexique en 2013 : la lutte contre la facturation illégale et l'extension du nombre de contribuables conduisent à des effets pervers qui se manifestent dans le renforcement de la demande d'encaisses monétaires. L'intérêt de cette analyse tient davantage dans la problématique qu'elle soulève qu'à ses résultats empiriques. Ceux-ci restent conditionnels aux données, aux hypothèses auxiliaires, au choix de variables aussi bien à la spécification. Etant, par construction, contingents, ces résultats ne peuvent gagner en force par l'incorporation de plus amples données individuelles comme le suggèrent les auteurs. L'originalité réside dans la mise en avant de la question des entraves qu'oppose l'informalité à l'exercice de la politique fiscale de celles des décisions des agents face aux institutions légales.

La grille d'analyse développée par Bruno Lautier fournit des clés de compréhension de ces effets. Envisageant l'informalité à travers le rapport à la loi, elle convie à étudier le fonctionnement des institutions et le comportement des acteurs eu égard au système de lois et règlements censé commander les relations de production, d'échange et de distribution. Pareille conception s'inscrit en faux contre le découpage de l'économie en un secteur formel, indemne de toute illégalité, et un secteur informel qui ne satisfait pas aux obligations légales. En tant qu'expression d'infractions aux règles et codes édictés par l'État, l'informalité se manifeste dans les entorses aux droits des contrats, à la législation du travail ou aux droits sociaux, à la réglementation bancaire ou dans la fraude fiscale. L'imbrication entre le légal et l'illégal met en doute le partage bisectoriel.

En s'interrogeant de l'informalité fiscale, l'article donne à réfléchir sur les restrictions qu'impose la perte de recettes publiques sur les arbitrages budgétaires et, du même coup, sur la capacité de l'État à garantir de l'égalité devant l'impôt et à ancrer sa légitimité par le renforcement du consentement des contribuables et du contrepois à la pression de groupes privés.

L'informalité fiscale influe sur le pilotage de la politique budgétaire et, par conséquent, sur la demande globale et la croissance de long terme. Les sous-déclarations de revenus, la surestimation des déductions, les fausses facturations, le détournement de la taxe sur la valeur ajoutée resserrent la contrainte budgétaire de l'État en pesant sur le financement des dépenses entraînant ainsi le recours privilégié à l'emprunt. Le déséquilibre des finances publiques qui en résulte impose une discipline stricte à travers des règles de déficit public. Cette orientation apparaît inappropriée tant à l'amortissement des fluctuations conjoncturelles qu'à la redistribution au moyen de transferts sociaux. Ce défaut de réactivité est renforcé par le faible jeu des stabilisateurs automatiques. Si l'assiette fiscale est sensible au cycle d'activité, il n'en est guère pour les dépenses faite essentiellement de protection contre les risques de pertes de revenus et d'emploi. En cas de contraction de l'activité, la variation spontanée du budget ne participe pas à l'atténuation de la volatilité de la production.

Faute d'une utilisation contra-cyclique des actions budgétaires, le ralentissement de la demande renforce l'atonie de l'économie. Dans ces conditions, l'extension de la capacité

d'action du décideur public, dont les réponses à la crise sanitaire ont révélé la nécessité, passe par la lutte contre l'informalité. La réduction de la tolérance des entorses à l'emprise fiscale et le renforcement des contraintes incitatives au respect du droit sont de nature à élargir l'espace budgétaire que le FMI définit comme étant la marge dont dispose l'État pour affecter les ressources à des dépenses sans compromettre sa position financière. La mobilisation de cet espace permet de lisser les fluctuations de la production et de l'inflation et de réduire leurs incidences négatives sur la croissance à long terme qui se manifestent dans des effets d'hystérèse de la demande globale. L'augmentation de la levée des ressources peut également contribuer à la redistribution des ressources et servir des objectifs d'équité. Les inégalités dues à la persistance du rationnement de l'accès à l'emploi, au caractère massif du chômage des jeunes, à l'extension de la vulnérabilité et aux disparités d'accès aux services d'éducation justifient à l'évidence l'engagement d'actions redistributives. Les dépenses publiques sont à travers les transferts de pouvoir d'achat et les prestations des vecteurs primordiaux d'atténuation des écarts de revenu et d'élévation du potentiel des stabilisateurs automatiques. Le renforcement de la capacité à juguler la soustraction à l'emprise fiscale est dans ces conditions en mesure d'éviter les biais de la subordination de la politique budgétaire à des règles prédéfinies.

En définitive, Réfléchir sur l'entorse fiscale contient des implications considérables. D'abord, il place l'accent sur le rôle de l'informalité dans la conduite des politiques fiscales et budgétaire mais aussi de la politique monétaire à travers la demande de monnaie, le crédit bancaire,... Ensuite, il invite à reconsidérer la conception des institutions comme système d'incitations et de contraintes en prenant en compte le rapport à la loi. Enfin, Il souligne la nécessité d'articuler l'informalité et la politique économique à la demande effective et partant à la croissance.

Rédouane Taouil
Université Grenoble Alpes, France, et
Académie Hassan II des sciences et techniques du Maroc